

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** ergo 1600

#### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - Emploi de la substance / de la préparation

Colle

Durcisseur

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur:

Kisling AG

Motorenstrasse 102

CH-8620 Wetzikon

Telefon: +41-(0) 58-272 0 272

Telefax: +41-(0) 58-272 0 273

- **Service chargé des renseignements:** Departement de sécurité des produits

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** ergo@kisling.com

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CSIT: 145 / Centre Suisse d'Information Toxicologique: +41-(0) 44-2 51 51 51

### SECTION 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Org. Perox. EF H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### - Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

O; Comburant

R7: Peut provoquer un incendie.

N; Dangereux pour l'environnement

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

##### - Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

##### - Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1600**

(suite de la page 1)

**- Pictogrammes de danger**


GHS02    GHS05    GHS07    GHS09

**- Mention d'avertissement** Danger

**- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )  
 [3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane  
 peroxyde de dibenzoyle

**- Mentions de danger**

H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H318 Provoque des lésions oculaires graves.  
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**- Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
 P410 Protéger du rayonnement solaire.  
 P411+P235 Stocker à une température ne dépassant pas 25°C. Tenir au frais.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**- Indications complémentaires:**

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**- 2.3 Autres dangers**
**- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

**- 3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**- Composants dangereux:**

CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5 Numéro index: 603-074-00-8 Reg.nr.: 01-2119456619-26-xxxx	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq 700$ ) Xi R36/38; Xi R43; N R51/53 ----- Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	25-<100%
CAS: 94-36-0 EINECS: 202-327-6 Numéro index: 617-008-00-0 Reg.nr.: 01-2119511472-50-xxxx	peroxyde de dibenzoyle Xi R36; Xi R43; E R3; O R7; N R50/53 ----- Org. Perox. B, H241; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	20-<25%
CAS: 2530-83-8 EINECS: 219-784-2 Reg.nr.: 01-2119513212-58-xxxx	[3-(2,3-époxypropoxy)propyl]triméthoxysilane Xi R41 ----- Eye Dam. 1, H318	3-<5%

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1600**

(suite de la page 2)

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

##### - Remarques générales:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Drying on clothing or other combustible materials may cause fire.

##### - Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

##### - Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

##### - Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

##### - Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### - 5.1 Moyens d'extinction

- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

#### - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### - 5.3 Conseils aux pompiers

##### - Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

##### - Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

#### - 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

#### - 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas absorber avec de la sciure de bois ou d'autres matières facilement inflammables.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel).

Ne jamais remettre le produit renversé dans son récipient d'origine pour la récupération (danger de décomposition).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

(suite page 4)

CHGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1600**

(suite de la page 3)

Assurer une aération suffisante.

**- 6.4 Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

**- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

**- Préventions des incendies et des explosions:**

Le produit a un effet propice aux incendies par le dégagement d'oxygène. Les mélanges avec les substances combustibles peuvent présenter des caractéristiques explosives.

Forte émission de gaz possible en cas de décomposition.

**- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
**- Stockage:**
**- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

**- Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec les matières inflammables.

Ne pas stocker avec les aliments.

**- Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

**- Température maximale de stockage: 25 °C**
**- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

**- 8.1 Paramètres de contrôle**
**- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 5 e mg/m <sup>3</sup> Valeur à long terme: 5 e mg/m <sup>3</sup>
--------------	--

**- DNEL**
**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

Dermique	Langzeit, Systemische Effekte	6,6 mg/kg bw/day (all)
Inhalatoire	Langzeit, Systemische Effekte	11,75 mg/m <sup>3</sup> (all)

**- PNEC**
**94-36-0 peroxyde de dibenzoyl**

Oral	PNEC Oral	6,67 mg/kg Food (all)
	PNEC Boden	0,0758 mg/kg Boden (all)
	PNEC Kläranlage	0,35 mg/l (all)
	PNEC Meerwasser	0,0000602 mg/l (all)
	PNEC Meerwassersediment	0,0338 mg/kg Sediment (all)
	PNEC Süßwasser	0,000602 mg/l (all)

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1600**

(suite de la page 4)

PNEC Süßwassersediment	0,338 mg/kg Sediment (all)
------------------------	----------------------------

**- Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**- 8.2 Contrôles de l'exposition**
**- Equipement de protection individuel:**
**- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

**- Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A (EN 141)

**- Protection des mains:**

Gants de protection (EN 374)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**- Matériau des gants**

Des gants de protections appropriés pour un milieu chimique sont par exemple:

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 60 minutes (DIN EN 374):

Nitril I, Nr. 0730, 0732, 0733, 0736, 0737, 0738, 0739 oder 0836

de la société KCL (e-mail: vertrieb@kcl.de).

Cette recommandation se base uniquement sur la compatibilité chimique et le contrôle selon EN 374 sous des conditions en laboratoire.

Les différentes conditions d'emploi imposent des demandes différentes. Par conséquent il faut prendre en considération les recommandations du fournisseur des gants.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**- Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de perméabilité / temps de pénétration: voir en haut ("matériau des gants")

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**- Protection des yeux: Lunettes de protection**

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**- Indications générales.**
**- Aspect:**

**Forme:** Visqueuse

**Couleur:** Blanc

**- Odeur:** Caractéristique

**- Seuil olfactif:** Non déterminé.

**- valeur du pH:** Non déterminé.

**- Changement d'état**

**Point de fusion:** Non déterminé.

(suite page 6)

- CHGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1600**

(suite de la page 5)

<b>Point d'ébullition:</b>	Non déterminé.
<b>- Point d'éclair</b>	Non applicable.
<b>- Inflammabilité (solide, gazeux):</b>	Non applicable.
<b>- Température d'inflammation:</b>	
<b>Température de décomposition:</b>	SADT: 50 °C
<b>- Auto-inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
<b>- Danger d'explosion:</b>	Non déterminé.
<b>- Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
<b>- Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
<b>- Densité à 20 °C:</b>	1,12 - 1,15 g/cm <sup>3</sup>
<b>- Densité relative.</b>	Non déterminé.
<b>- Densité de vapeur.</b>	Non déterminé.
<b>- Vitesse d'évaporation.</b>	Non déterminé.
<b>- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
<b>- Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b>	Non déterminé.
<b>- Viscosité:</b>	
<b>Dynamique à 20 °C:</b>	15000 mPas
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>- 9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### - 10.1 Réactivité

#### - 10.2 Stabilité chimique

#### - Décomposition thermique/conditions à éviter:

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Drying on clothing or other combustible materials may cause fire.

Incompatibilité avec des pollutions de toutes sortes, surtout les ions de métaux lourds, les alcalis (danger de décomposition!) et matières facilement inflammables (danger d'incendie et d'explosion) ainsi que les agents réducteurs. Lors du contact avec des impuretés ou sous l'effet de la chaleur il y a un processus exothermique de décomposition sous dégagement d'oxygène.

SADT: 50 °C

#### - 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction aux amines.

Réactions aux acides puissants.

#### - 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### - 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### - Toxicité aiguë

#### - Effet primaire d'irritation:

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1600**

(suite de la page 6)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:  
Irritant  
Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.

### SECTION 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Ne pas laisser atteindre la nappe phréatiques, les courants d'eau ou, à l'état pur, les égouts.  
Dans les eaux, également très toxique pour les poissons et le plancton.  
Très toxique pour organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- |  |   |
|--|---|
| - <b>14.1 No ONU</b>                             |   |
| - <b>ADR, IMDG, IATA</b>                         | UN3108  |
| - <b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b> |   |
| - <b>ADR</b>                                     | 3108 PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyl), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT |
| - <b>IMDG</b>                                    | ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide), MARINE POLLUTANT                             |
| - <b>IATA</b>                                    | ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide)   |

(suite page 8)

-CHGFR-

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

<b>Nom du produit: ergo 1600</b>
----------------------------------

(suite de la page 7)

**- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport****- ADR**

<b>- Classe</b>	5.2 (P1) Peroxydes organiques.
<b>- Étiquette</b>	5.2

**- IMDG**

<b>- Class</b>	5.2 Peroxydes organiques.
<b>- Label</b>	5.2

**- IATA**

<b>- Class</b>	5.2 Peroxydes organiques.
<b>- Label</b>	5.2

**- 14.4 Groupe d'emballage**

<b>- ADR, IMDG, IATA</b>	Néant
--------------------------	-------

**- 14.5 Dangers pour l'environnement:**

<b>- Marine Pollutant:</b>	Oui
	Signe conventionnel (poisson et arbre)
<b>- Marquage spécial (ADR):</b>	Signe conventionnel (poisson et arbre)

**- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

<b>- Indice Kemler:</b>	Attention: Peroxydes organiques.
<b>- No EMS:</b>	52
<b>- Segregation groups</b>	F-J,S-R
	Peroxides

**- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

**- Indications complémentaires de transport:**

<b>- ADR</b>	
<b>- Quantités limitées (LQ)</b>	500 g
<b>- Catégorie de transport</b>	2
<b>- Code de restriction en tunnels</b>	D

<b>- "Règlement type" de l'ONU:</b>	UN3108, PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE (peroxyde de dibenzoyl), 5.2, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
-------------------------------------	---

CHGFR

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

<b>Nom du produit: ergo 1600</b>
----------------------------------

(suite de la page 8)

### SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### - Phrases importantes

- H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R3 Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R7 Peut provoquer un incendie.

#### - Acronymes et abréviations:

- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
- PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
- Org. Perox. B: Organic Peroxides, Type B
- Org. Perox. EF: Organic Peroxides, Types E, F
- Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
- Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
- Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
- Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
- Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2

CHGFR

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### - 1.1 Identificateur de produit

- **Nom du produit:** ergo 1619

#### - 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - Emploi de la substance / de la préparation

Colle

Résine

#### - 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### - Producteur/fournisseur:

Kisling AG

Motorenstrasse 102

CH-8620 Wetzikon

Telefon: +41-(0) 58-272 0 272

Telefax: +41-(0) 58-272 0 273

- **Service chargé des renseignements:** Departement de sécurité des produits

- **Service établissant la fiche de données de sécurité:** ergo@kisling.com

#### - 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

CSIT: 145 / Centre Suisse d'Information Toxicologique: +41-(0) 44-2 51 51 51

### SECTION 2: Identification des dangers

#### - 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### - Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

##### - Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

Xi; Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Xi; Sensibilisant

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R10: Inflammable.

##### - Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

##### - Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

#### - 2.2 Éléments d'étiquetage

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### - Pictogrammes de danger



GHS02



GHS05



GHS07

(suite page 2)

CHGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1619**

(suite de la page 1)

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

méthacrylate de n-butyle

acide méthacrylique

méthacrylate de méthyle

produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen  $\leq 700$ )

- **Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

- **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501 Éliminer le contenu/réceptif conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Indications complémentaires:**

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

- **Composants dangereux:**

CAS: 97-88-1 EINECS: 202-615-1 Numéro index: 607-033-00-5	méthacrylate de n-butyle Xi R36/37/38; Xi R43 R10 Flam. Liq. 3, H226; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-<100%
CAS: 80-62-6 EINECS: 201-297-1 Numéro index: 607-035-00-6 Reg.nr.: 01-2119452498-28-xxxx	méthacrylate de méthyle Xi R37/38; Xi R43; F R11 Flam. Liq. 2, H225; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335	25-<100%
CAS: 52628-03-2 EINECS: 258-053-2	acide propène-2 oïque, méthyl-2, ester d'hydroxy-2 éthyle, phosphate Xi R36/37/38 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	3-<10%

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1619**

(suite de la page 2)

CAS: 79-41-4 EINECS: 201-204-4 Numéro index: 607-088-00-5 Reg.nr.: 01-2119463884-26-xxxx	acide méthacrylique C R35; Xn R21/22 ----- Acute Tox. 3, H311; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332	3-<5%
CAS: 25068-38-6 NLP: 500-033-5 Numéro index: 603-074-00-8 Reg.nr.: 01-2119456619-26-xxxx	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen $\leq$ 700) Xi R36/38; Xi R43; N R51/53 ----- Aquatic Chronic 2, H411; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	1-<2,5%
CAS: 99-97-8 EINECS: 202-805-4 Numéro index: 612-056-00-9	N,N-diméthyl-p-toluidine T R23/24/25 R33-52/53 ----- Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; STOT RE 2, H373; Aquatic Chronic 3, H412	0,3-<1%

- **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### - 4.1 Description des premiers secours

- **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

#### - Après inhalation:

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

#### - Après contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### - Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### - Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

#### - 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### - 5.1 Moyens d'extinction

##### - Moyens d'extinction:

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

##### - Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit

#### - 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

#### - 5.3 Conseils aux pompiers

##### - Equipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

##### - Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

(suite page 4)

-CHGFR-

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1619**

(suite de la page 3)

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### - 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

#### - 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

#### - 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Assurer une aération suffisante.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

#### - 6.4 Référence à d'autres sections

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur "Stabilité et réactivité", consulter le chapitre 10.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### - 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

#### - Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

#### - 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### - Stockage:

- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

##### - Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

- **Température maximale de stockage:** 20 °C

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### - Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

#### - 8.1 Paramètres de contrôle

##### - Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

##### 80-62-6 méthacrylate de méthyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 420 mg/m<sup>3</sup>, 100 ppm

Valeur à long terme: 210 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

S SSc;

(suite page 5)

-CHGFR-

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1619**

(suite de la page 4)

**79-41-4 acide méthacrylique**

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 36 mg/m <sup>3</sup> , 10 ppm Valeur à long terme: 18 mg/m <sup>3</sup> , 5 ppm SSc;
--------------	---

**- Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**- 8.2 Contrôles de l'exposition**
**- Equipement de protection individuel:**
**- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.

**- Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre A (EN 141)

**- Protection des mains:**

Gants de protection (EN 374)

Contrôler l'état en bonne forme des gants de protection avant chaque usage.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

**- Matériau des gants**

Des gants de protections appropriés pour un milieu chimique sont par exemple:

.

Temps de perméabilité / temps de pénétration: = 60 minutes (DIN EN 374):

Nitril I, Nr. 0730, 0732, 0733, 0736, 0737, 0738, 0739 oder 0836

de la société KCL (e-mail: vertrieb@kcl.de).

.

Cette recommandation se base uniquement sur la compatibilité chimique et le contrôle selon EN 374 sous des conditions en laboratoire.

Les différentes conditions d'emploi imposent des demandes différentes. Par conséquent il faut prendre en considération les recommandations du fournisseur des gants.

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**- Temps de pénétration du matériau des gants**

Temps de perméabilité / temps de pénétration: voir en haut ("matériau des gants")

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

**- Protection des yeux: Lunettes de protection**

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

**- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
**- Indications générales.**
**- Aspect:**

**Forme:** Visqueuse

**Couleur:** Jaune clair

**- Odeur:** Caractéristique

**- Seuil olfactif:** Non déterminé.

(suite page 6)

-CHGFR-

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1619**

(suite de la page 5)

- valeur du pH:	Non déterminé.
- Changement d'état	
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	Non déterminé.
- Point d'éclair	23,5 °C
- Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
- Température d'inflammation:	
Température de décomposition:	Non déterminé.
- Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
- Limites d'explosion:	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
- Pression de vapeur:	Non déterminé.
- Densité à 20 °C:	1 g/cm <sup>3</sup>
- Densité relative:	Non déterminé.
- Densité de vapeur:	Non déterminé.
- Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
- Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
- Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
- Viscosité:	
Dynamique à 20 °C:	100 000-120 000 mPas
Cinématique:	Non déterminé.
- 9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### - 10.1 Réactivité

#### - 10.2 Stabilité chimique

#### - Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

#### - 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Formation de mélanges gazeux explosifs au contact de l'air.

Réactions aux peroxydes.

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

Réactions aux acides puissants et aux alcalis.

#### - 10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### - 10.6 Produits de décomposition dangereux:

En cas de stockage et d'utilisation selon les prescriptions, pas de dangereux produits de décomposition.

-CHGFR-

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

<b>Nom du produit: ergo 1619</b>
----------------------------------

(suite de la page 6)

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### - 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### - Toxicité aiguë

##### - Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

###### 97-88-1 méthacrylate de n-butyle

Inhalatoire	LC50/4 h => LC50/4	4910 mg/l (rat)
-------------	--------------------	-----------------

###### 80-62-6 méthacrylate de méthyle

Oral	LD50	7872 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5,000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	78 000 mg/l (rat)

###### 79-41-4 acide méthacrylique

Oral	LD50	1,320 - 2,260 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	500 - 1,000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	7,100 mg/l (rat)

##### - Effet primaire d'irritation:

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Effet d'irritation.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

##### - Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

Le produit est une préparation pour laquelle n'existe aucune donnée expérimentale concernant le degré de toxicité.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### - 12.1 Toxicité

##### - Toxicité aquatique:

###### 80-62-6 méthacrylate de méthyle

EC50/48 h	69 mg/l (DA)
-----------	--------------

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### - Autres indications écologiques:

##### - Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

##### - 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### - 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 8)

CHGFR

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

<b>Nom du produit: ergo 1619</b>
----------------------------------

(suite de la page 7)

- Emballages non nettoyés:
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 No ONU - ADR, IMDG, IATA	UN1133
- 14.2 Nom d'expédition des Nations unies - ADR - IMDG, IATA	1133 ADHÉSIFS ADHESIVES
- 14.3 Classe(s) de danger pour le transport - ADR	
	
- Classe - Étiquette	3 (F1) Liquides inflammables. 3
- IMDG, IATA	
	
- Class - Label	3 Liquides inflammables. 3
- 14.4 Groupe d'emballage - ADR, IMDG, IATA	III
- 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
- 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur - Indice Kemler: - No EMS:	Attention: Liquides inflammables. 30 F-E,S-D
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
- Indications complémentaires de transport:	
- ADR - Quantités limitées (LQ) - Catégorie de transport - Code de restriction en tunnels	5L 3 D/E
- "Règlement type" de l'ONU:	UN1133, ADHÉSIFS, 3, III

### SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Prescriptions nationales:
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

(suite page 9)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

<b>Nom du produit: ergo 1619</b>
----------------------------------

(suite de la page 8)
<b>- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:</b> Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### - Phrases importantes

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H311 Toxique par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R11 Facilement inflammable.
- R21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
- R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R33 Danger d'effets cumulatifs.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R37/38 Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### - Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2  
 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3  
 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4  
 Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3  
 Acute Tox. 2: Acute toxicity, Hazard Category 2  
 Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A  
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2  
 Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1  
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2  
 Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1  
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3  
 STOT RE 2: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 2

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité**  
**selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 27.05.2015

Numéro de version 1

Révision: 27.05.2015

**Nom du produit: ergo 1619**

Aquatic Chronic 2: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 2  
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

(suite de la page 9)

CHGFR